Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_8-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 novembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (20) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (2) : Jean-François FERTIN avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN

Absent excusé (1) : Hubert d'ABOVILLE

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-8-8 Convention multi-services FDGDON

Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

ANNEXE – convention

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGDON 56) nous propose de renouveler notre convention multi-services pour les années 2027-2028-2029.
L'objet de cette convention est de :

- Pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON 56 aux communes,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_8-DE

- Proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,
- Proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés,
- Etudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON 56

Le fait d'adhérer à cette convention permet à la commune d'accéder à des services complémentaires :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble de vos Administrés et pour le personnel communal
- Mise à disposition d'effraies (protection des cultures) à condition préférentielle
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone Urbaine
- Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de Mairies, Administrés des communes.

Le coût pour la commune est de 440,56 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec la FDGDON 56

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE